



Communiqué de presse

## **RÉUNION « CORONAVIRUS (COVID19) » AVEC LES ASSOCIATIONS D'ÉLUS**

Publié le 05/03/2020

**A la suite du Conseil national de défense du 4 mars 2020, consacré au Coronavirus (covid19), une réunion a été organisée ce jour au Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales avec les associations d'élus afin de les tenir informées de la situation et de répondre aux interrogations des élus. Les ministres du Gouvernement concernés par ce sujet\* ainsi que leurs administrations respectives étaient présents. Ils ont rappelé le double objectif actuellement poursuivi par l'Etat : ralentir la progression de l'épidémie de COVID-19 et renforcer la résilience du pays afin de garantir la continuité de la vie économique et sociale de la Nation.**

Le ministre des Solidarités et de la Santé, Olivier Véran, a rappelé que les équipes du ministère, en lien avec les Agences Régionales de Santé (ARS) et Santé publique France, sont pleinement mobilisées. Il a fait un point sur la situation sanitaire générale. Face à cette épidémie inédite, qui touche pour le moment des régions localisées du territoire, les acteurs territoriaux sont en première ligne pour garantir les mesures de protection et les recommandations mises en place pour freiner la diffusion du virus. Parmi elles, le respect des gestes barrières (mesures d'hygiènes régulières et répétées) qui constituent des mesures simples pour lutter contre la propagation du virus. Enfin, il a rappelé que ces recommandations sont accessibles sur le site du Gouvernement et mises à jour quotidiennement. Pour sa part, la secrétaire d'Etat auprès du ministre des Solidarités et de la Santé, Mme Christelle Dubos, a rappelé la mobilisation du ministère auprès des acteurs du social et du médico-social ainsi que la mobilisation de l'assurance maladie pour accompagner les personnes en arrêt de travail.

Pour ce qui concerne les établissements scolaires, le ministre de l'Éducation nationale et de la jeunesse, Jean-Michel Blanquer, a rappelé, qu'au sein des zones où le virus circule activement, les préfets, recteurs et directeurs généraux des agences régionales de santé, peuvent être amenés à décider de la fermeture d'un établissement scolaire ou d'une ou plusieurs classes, en fonction du nombre de cas d'enfants ou d'enseignants infectés ou suspects d'avoir été en contact avec des cas positifs. Ces mesures sont prises alors même que le risque pour les enfants est reconnu comme très faible. Elles visent à ralentir la progression de l'épidémie. Elles ont vocation à être réexaminées si le pays devait passer en stade 3. Un dispositif d'enseignement à distance, via le

centre national d'enseignement à distance, est mis en place par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse.

Le ministre de l'Intérieur, Christophe Castaner, a souligné la pleine mobilisation des préfetures et des services du ministère de l'Intérieur, aux côtés des maires, pour permettre le bon déroulement des opérations des élections municipales des 15 et 22 mars prochains dans le contexte particulier créé par la propagation du coronavirus COVID-19. Il a indiqué qu'un report, partiel ou total, de ce scrutin n'était pas à l'ordre du jour car la situation sanitaire du pays, telle qu'analysée par les autorités de santé, ne le justifiait pas, y compris dans les zones identifiées comme étant des zones de propagation active du virus, dans la mesure où les opérations de vote, étalées sur toute la journée, ne présentent pas les risques inhérents à ceux d'un rassemblement public. Le ministère de l'Intérieur veillera également à ce que la campagne électorale puisse se poursuivre dans les meilleures conditions, de façon à garantir l'égalité entre les candidats et la qualité du débat démocratique. Enfin, le ministre de l'Intérieur a rappelé que voter ne doit pas être un risque. Les précautions visant à limiter les contacts physiques (ne pas se serrer la main, respecter une distance minimale entre les personnes...) seront rappelées par des visuels explicatifs produits pour équiper les bureaux de vote. Au-delà de ces gestes simples, l'opportunité de mesures sanitaires supplémentaires est actuellement expertisée par le ministère de l'Intérieur, en lien avec le ministère des Solidarités et de la Santé. Toutes les précautions qui seront jugées réellement utiles et nécessaires par les autorités sanitaires seront mises en œuvre. Les conclusions de ces expertises feront l'objet de nouveaux échanges avec les élus si nécessaire, ainsi que d'une information des maires.

Sur le sujet de l'hébergement d'urgence, le ministre auprès de la Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, chargé de la Ville et du logement, M. Julien Denormandie, a rappelé qu'il a réuni lundi dernier, avec la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), les opérateurs nationaux et a effectué une réunion avec les préfets de région sur le sujet. En ce sens, il a demandé aux préfets d'identifier a minima un site par région susceptible, si cela était nécessaire, d'accueillir des personnes sans domicile diagnostiquées comme atteintes par le coronavirus mais ne relevant pas d'une hospitalisation (personnes non diagnostiquées à risques).

Dans un esprit républicain d'écoute et de confiance, les associations d'élus ont relayé les questionnements et inquiétudes de leurs collègues et de leurs administrés, auxquels les ministres présents ont répondu. Concluant la réunion, la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, Mme Jacqueline Gourault, a tenu à saluer l'engagement des élus locaux qui sont en première ligne face aux interrogations des citoyens. Elle a ainsi souligné la nécessité que l'Etat et les collectivités fassent bloc.

*\* Pour le Gouvernement, étaient présents Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, Olivier Veran, ministre des Solidarités et la santé, Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale et de la jeunesse, Christophe Castaner, ministre de l'Intérieur, Sébastien Lecornu, ministre auprès de la Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, chargé des collectivités territoriales, et Julien Denormandie, ministre auprès de la Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, chargé de la Ville et du logement, et Christelle Dubos, secrétaire d'Etat auprès du ministre des Solidarités et de la santé.*